

Bonjour Madame Gauthier, Messieurs Zayed et Magnan,

6212-02-009

Maintenant que la partie « audiences publiques » de ce BAPE se termine, nous tenons à vous remercier pour votre patience et votre bienveillance, envers tous et toutes! Aussi, nous sommes désolés pour l'insistance dont nous avons fait preuve : cette Commission constituait notre unique levier pour obtenir de véritables données (qui confirment nos préoccupations légitimes).

Permettez-nous de vous mentionner cette ultime précision : la Requête d'évaluation environnementale qui fait l'objet de notre mémoire collectif, possible en vertu de l'article 31.1.1 de la nouvelle LQE (2017), n'a encore pas été mise en application. Il est du ressort du Ministre de l'Environnement de la transmettre au Conseil des Ministres, s'il juge l'une des 3 conditions recevables : enjeux environnementaux majeurs et préoccupations du public ou nouvelle technologie dont les impacts appréhendés sur l'environnement sont majeurs ou des enjeux majeurs en matière de changements climatiques. Notre requête cumule ces 3 conditions.

C'est pourquoi nous vous indiquons les références du CQDE (Centre Québécois du Droit de l'Environnement) qui nous a permis d'établir la légalité de cette démarche et qui pourrait possiblement aider la Commission, eu égard à la dite requête.

CQDE : 514-840-5050 ou info@cqde.org

Merci encore pour cet exercice combien exigeant et combien nécessaire!

Recevez, Madame et Messieurs, nos cordiales salutations

Sylvie Berthaud, porte-parole de GROUVIDHAM
Groupe pour préserver la Vie dans la région de Ham